



Guide du Candidat et de l'Electeur

CONSEIL MUNICIPAL
D'ENFANTS



2015-2017

Présentation du Conseil Municipal d'Enfants

Le conseil est un outil de citoyenneté démocratique qui propose aux enfants d'Ecouflant de participer à la gestion de leur commune.

Il permettra aux jeunes écouflantais élus de mieux connaître leur commune, de s'exprimer et de proposer des projets pour continuer à améliorer la vie à Ecouflant

Le CME est un espace de réflexion et d'échanges.

Les conseillers se retrouveront pour réfléchir à leurs envies, idées et projets en commissions.

Les propositions retenues par les conseillers enfants devront être validées par le Conseil Municipal avant leur réalisation

Le rôle du conseiller municipal enfant

Les conseillers municipaux enfants sont élus pour une durée de 2 ans.

Avec les camarades élus, ils représentent les enfants d'Ecouflant.

Ils participent à la vie de la commune pour :

- Exprimer des idées
- Défendre les idées des autres camarades
- Proposer des projets et les réaliser après validation

Les réunions du conseil municipal enfants

Une assemblée en réunion plénière se déroule une fois par trimestre, le samedi matin, en présence du Maire ou de l'adjoint à la citoyenneté.

Les conseillers se réunissent en groupes de travail : les commissions.

Les commissions ont lieu 1 à 2 fois par mois le samedi matin

Les candidatures

Pour être candidat, il faut :

- Être élève de CM1 ou CM2 dans une des trois écoles d'Ecouflant
- Habiter la commune d'Ecouflant
- Avoir l'autorisation de ses parents

Les enfants n'habitant pas Ecouflant peuvent voter mais ne peuvent pas être élus.

Pour être candidat, il convient de remplir une déclaration de candidature. Tout candidat doit avoir une autorisation parentale pour se présenter.

Les noms des candidats inscrits sont transmis à la mairie pour constituer les listes officielles.

La campagne électorale

Chaque candidat aux élections mène une campagne au sein de son école, expliquant pourquoi il souhaite devenir conseiller municipal. Ce sont ses camarades d'école qui votent pour lui.

Chaque candidat réalise une affiche de campagne ou il présente ses idées et ses projets. Tous les candidats ont les mêmes moyens pour réaliser leur affiche.

Les élections

Tous les élèves munis de leur carte d'électeur se rendent à la mairie afin d'élire les 6 conseillers municipaux enfants de leur école.

Le dépouillement aura lieu le même jour à l'école ou à la mairie.

Les conseillers élus, au nombre de 18, seront affichés à la mairie et dans les écoles.

Mise en place du Conseil Municipal Enfants

Les 18 conseillers municipaux élus seront présentés au Maire et aux élus lors d'une rencontre officielle en Mairie.

Une information à la population d'Ecouflant sera réalisée par voie de presse (Bulletin communal, journaux), par affichage et par voie numérique (site internet de la commune)

Le Conseil Municipal Enfants se réunira en Mairie afin d'établir le calendrier des différentes commissions (groupes de travail) et des réunions plénières.

- 1 à 2 fois par mois pour les commissions
- 1 fois par trimestre pour les réunions plénières

Calendrier, quelques dates importantes

14 au 18 septembre 15	Présentation du Conseil Municipal Enfants dans les écoles
21 au 26 septembre 15	Recueil des candidatures
28 sept. Au 2 octobre 15	Campagne électorale dans les écoles
Jeudi 15 octobre 15	Elections Conseil Municipal Enfants
Samedi 7 novembre 15	Mise en place du premier Conseil Municipal Enfants

Renseignements

Auprès du Comité d'animation du Conseil Municipal des Enfants
Mairie d'Ecouflant, place de la Mairie 49000 ECOUFLANT

Bérengère Boin
06.83.64.29.95

OU

Vincent Bossé
06.79.31.85.48

